

## Qu'est-ce que la Loi sur les organisations à but non lucratif?

- Une nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en octobre 2011
- Remplace la *Loi sur les corporations canadiennes* – régira toutes les organisations à but non lucratif constituées selon le droit fédéral
- Vise tous les ONS et OSM du Canada
- La transition vers cette nouvelle loi doit être réalisée avant octobre 2014



## Comment cette loi touchera-t-elle RCA?

- Les catégories de membres devraient être **rationalisées** (*actuellement, RCA compte 12 catégories différentes de membres, dont 4 qui regroupent des membres votants et 8, des membres non votants*)
- Les administrateurs de RCA doivent être élus par les membres (*le conseil actuel de RCA est en partie élu et en partie nommé*)
- Les objectifs légaux devraient être mis à jour
- D'autres changements mineurs doivent être apportés à la constitution ou aux règlements pour respecter la Loi



## Une convergence d'événements

- Le document de Sport Canada intitulé *S'employer à exercer une gouvernance efficace au sein de la communauté sportive nationale du Canada* établit de nouvelles attentes relativement aux organisations financées
- Les changements apportés à la *Loi de l'impôt sur le revenu* créent de nouvelles règles en ce qui a trait aux ONS jouissant du statut d'organismes de bienfaisance
- Dans la communauté sportive, on remarque une nette tendance vers des conseils plus petits, axés sur les compétences et gouvernant par politiques



## Que fait RCA?

- Un comité de révision de la gouvernance a été constitué au printemps 2011 (*Mike Murphy, Carol Purcer, Tricia Smith, Justin Fryer, Andrew Lamont, Donna Atkinson*)
- Depuis lors, RCA travaille avec des experts du Sport Law & Strategy Group
- RCA est un « précurseur » parmi les ONS et a établi des principes, des options, un plan d'action et un calendrier



## Options de changement

### Catégories de membres

- **Exemple A** → Clubs, Associations provinciales d'aviron, associations spéciales et administrateurs élus (4 catégories)
- **Exemple B** → APA et clubs (2 catégories)
- **Exemple C** → ???
- Dans tous les cas, les individus sont des « participants inscrits »

*Remarque : RCA compte actuellement 12 catégories de membres*

### Structure du conseil

- **Exemple A** → Président, 2 dirigeants, 1 administrateur athlète, 1 administrateur des APA, 4 administrateurs additionnels (9 administrateurs)
- **Exemple B** → Président, 1 administrateur athlète, 3 à 5 administrateurs additionnels (5 à 7 administrateurs)
- **Exemple C** → ???

*Remarque : RCA dispose actuellement d'un conseil comprenant 7 dirigeants élus, 1 représentant des athlètes, 1 secrétaire nommé et 10 représentants des APA*



## Calendrier général

- **Juin 2011 à janvier 2012**
  - Le comité procède à des recherches et consultations et communique avec le conseil et les membres relativement à ses constatations
- **Avril 2012**
  - Le conseil souscrit aux recommandations en matière de gouvernance
- **Mai 2012 à octobre 2012**
  - RCA invite ses membres à formuler des commentaires concernant les changements de gouvernance
- **Novembre 2012**
  - Le conseil approuve les changements définitifs de gouvernance, y compris les changements à ses objectifs
- **Janvier 2013**
  - Les amendements à la constitution sont présentés aux membres à des fins de ratification



## Calendrier général (suite)

- Janvier 2013
  - RCA demande l'approbation de l'Agence du revenu du Canada relativement à ses objectifs révisés
- Tout au long de 2013
  - RCA exerce ses activités suivant la nouvelle structure de gouvernance mais continue d'exister en application de la *Loi sur les corporations canadiennes*
- Novembre 2013
  - Le conseil approuve la demande de prorogation en vertu de la Loi sur les organisations à but non lucratif
- Janvier 2014
  - Les membres approuvent la demande de prorogation
- Avant octobre 2014
  - Les approbations gouvernementales sont obtenues



## Que faut-il encore pour assurer le succès de la démarche?

- Un système de mise en candidature solide pour garantir que le conseil sera formé de personnes compétentes
- Un plan à long terme concernant la relève au conseil
- Une structure et des mandats de comités qui se concilieront avec le modèle de gouvernance et les priorités stratégiques
- Un énoncé clair des rôles du conseil, des comités et du personnel professionnel



## Comment pouvez-vous participer?

- Lisez le *Rapport à l'assemblée générale annuelle* présenté par le CRG (dans votre trousse de l'AGA)
- Soumettez vos commentaires en répondant au questionnaire écrit
- Discutez de ces questions avec un membre du CRG
- Faites parvenir vos commentaires par courriel à :  
[rcagovernance@rowingcanada.org](mailto:rcagovernance@rowingcanada.org)

*Nous avons hâte de connaître votre avis!*

